\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Président de la République algérienne  
Abdelmadjid Tebboune  
Presidence de la Republique  
Place Mohammed Seddik Benyahiya  
El Mouradia

Alger 16000  
Algérie

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Je vous écris afin de vous demander instamment de garantir que la condamnation à cinq ans de prison prononcée contre le militant pacifique et poète Mohamed Tadjadit soit annulée à l’issue de son procès en appel le 17 avril, que toutes les charges retenues contre lui soient abandonnées et qu’il soit libéré immédiatement et sans condition. Sa déclaration de culpabilité et sa peine découlent uniquement de son exercice pacifique de son droit à la liberté d’expression et constituent une utilisation abusive du système judiciaire pour réprimer la dissidence.**

Le 20 janvier 2025, le tribunal de Rouiba à Alger a condamné le célèbre militant Mohamed Tadjadit, connu sous le nom de «poète du Hirak , à cinq ans de prison et à une amende de 200’000 dinars. Le tribunal l’a déclaré coupable d’«atteinte à l’unité nationale», de «publication d’informations susceptibles de nuire à l’intérêt national», d’«incitation à rassemblement non armé» et d’«offense à corps constitué», au seul motif de ses récentes publications sur les réseaux sociaux et de ses conversations en ligne exprimant son mécontentement au sujet de la situation politique et socio-économique en Algérie. Il s’agit notamment de messages relayant le hashtag «#Manich\_Radi», qui relevait d’une campagne sur les réseaux sociaux lancée en décembre 2024 par d’autres militants du Hirak pour souligner le mécontentement à l’égard du gouvernement actuel, et de poèmes contenant des messages politiques dénonçant l’injustice.

La police a arrêté Mohamed Tadjadit le 16 janvier 2025 à son domicile dans la banlieue d’Alger, a saisi son téléphone et l’a placé en garde à vue pendant trois jours sans qu’il puisse recevoir la visite de sa famille ou d’un avocat. Les autorités ont jugé Mohamed Tadjadit dans le cadre d’une procédure accélérée, sans lui laisser suffisamment de temps pour préparer sa défense, portant ainsi atteinte à son droit à un procès équitable.

Depuis 2019, les autorités algériennes ont incarcéré et poursuivi Mohamed Tadjadit dans au moins six affaires distinctes, toutes liées à son militantisme pacifique et à l’expression d’opinions dissidentes.

**Je vous demande instamment de libérer immédiatement et sans condition Mohamed Tadjadit, d’annuler sa déclaration de culpabilité et sa condamnation, d’abandonner les autres charges retenues contre lui en lien avec l’exercice de son droit à la liberté d’expression, et de cesser d’utiliser à mauvais escient le système de justice pénale contre lui et d’autres militant·e·s et artistes.**

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République algérienne démocratique et populaire, Willadingweg 74, 3006 Berne

Fax: 031 350 10 59 / E-mail: ambalg.berne@bluewin.ch